

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : {refcourrier} 541/19
Nos réf. : 2014-001251
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34- Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 20 OCT. 2014

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Aude

105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de centrale solaire au sol de "Daves" sur la commune de Raissac sur Lampy déposé par
SOLAIRE DIRECT.**

Par courrier reçu le **19/08/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de centrale solaire au sol de "Daves" sur la commune de Raissac sur Lampy déposé par SOLAIRE DIRECT.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Philippe MONARD
Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02